Le Soir
PANORAMA

DÉCODAGES

Faut-il aller voter le 10 mai ?

Nous devons élire notre nouvelle Assemblée nationale le 10 mai. C'est une Assemblée nationale différente de celles qui l'ont précédée car elle a un aspect constituant. Les députés qui seront élus vont en effet avoir à débattre et délibérer sur un avant-projet de Constitution que leur soumettra le président de la République. Avant-projet qui pourrait être soumis (et la probabilité est forte) à référendum, ce qui lui donnera plus de légitimité, plus de consensus et il faut bien rappeler qu'il s'agit après tout ni plus ni moins que de la loi fondamentale qui va régir le mode de fonctionnement de notre société. L'enjeu est important, on le voit. Il peut même être crucial.

Qui sont les candidat à la députation ?

Il y a plus d'une quarantaine de partis politiques (anciens et nouveaux) qui présentent des candidats.

Les premiers jours de la campagne montrent déjà qu'il y a (pour rester modéré) comme une incompréhension de l'enjeu de ces élections de la part des partis politiques. Tous ces partis présentent des sortes de programmes économiques (qui, d'ailleurs, se ressemblent tous), qui sont, en fait, des catalogues de mesurettes, des promesses de redistribution de la rente. Mais, outre la grande faiblesse de ces discours, que pensent-ils et que proposent-ils sur la future loi fondamentale du pays, sur le système politique qu'ils veulent mettre en place, sur le rôle de la société civile dans la gouvernance du pays, sur les relations entre pouvoirs exécutif et législatif, sur le statut de la justice ? Car, il faut bien le souligner, c'est bien de tout cela qu'il s'agit dans ces élections ! Rien. Aucun parti ne dit mot de ces importantes questions. «Elisez d'abord mes candidats et vous verrez après ce que l'on va défendre.» Il y a là tromperie sur la marchandise. Et l'électeur algérien est complètement désabusé. Il s'agit pour lui d'une énième élection que se disputent des personnes dont il ne connaît rien et dont il pense seulement qu'elles sont là pour se remplir la panse et pour constituer une chambre d'enregistrement et un porte-voix d'un gouvernement qui continuera à gérer comme il l'entend, sans contrôle, sans écoute des souffrances de la société. La très faible mobilisation de l'électorat, facile à constater, confirme tout cela. Comment pourrait-on reprocher alors à l'électeur algérien, patriote s'il en est, et qui aime son pays dont il reste tout le temps et contre vents et marées, fier ? Chercher le défaut ! En tout cas quel ratage si ces élections se passent, comme il est fortement à craindre, dans l'indifférence et la démobilisation des Algériens car, il faut bien le souligner, l'occasion offerte, si elle est pleinement exploitée, pourrait être pleine de perspectives intéressantes et notamment remettre les Algériens en ordre de bataille pour une vraie transition démocratique.

De quoi devrait-on parler ?

Au-delà des meetings tenus par les différents partis politiques et dont on a vu les contenus indigents, insipides, et sans intérêt aucun y compris pour ceux qui y assistent, (à l'exception peut-être de certaines interventions), l'Etat devrait mobiliser ses médias publics lourds pour communiquer avec le citoyen algérien, remobiliser notre élite (qui est bien là et qui a de la qualité !) et redonner du sens au débat sur les réformes politiques. C'est la société civile qui devrait à cette occasion être sollicitée pour ces débats (parallèlement bien évidemment aux partis politiques qui ont, bien sûr, le droit de poursuivre dans leur démarche actuelle).

Mais les Algériens ont aussi le droit de savoir quel projet politique et constitutionnel portent les candidats auxquels ils vont donner mandat.

La nouvelle Constitution doit tracer, pour le pays, de vraies perspectives d'ouverture, de démocratie, de remobilisation.

La Constitution de 1989, rappelons-nous, a fait suite à la crise de 1988 et les révoltes populaires d'Octobre de la même année. Cette constitution a marqué incontestablement un tournant dans la gouvernance politique du pays. Elle a malheureusement fait l'objet d'énormes résistances de clans entiers au sein de l'appareil d'Etat et a fini par déboucher sur les déviances qu'on connaît et la tragédie nationale qui s'en est suivie.

La Constitution de 1995 ne pouvait être, pour sa part, qu'une sorte de réparation chirurgicale de toutes ces déviances et était plus une Constitution de riposte qu'une loi fondamentale portant un nouveau projet.

Plus de quinze années après et à la lumière de ces deux expériences, de quelle Constitution avons-nous besoin aujourd'hui ?

1/- Il est tout à fait clair que la transition démocratique ne peut plus être reportée. La société politique algérienne et la société tout entière tout court ont besoin d'être oxygénées et engagées dans une nouvelle étape de construction.

2/- Il faut bien souligner que la carte politique du pays a changé, des forces nouvelles et des forces dormantes sont aujourd'hui de la partie et exigent une participation active à la vie politique nationale.

3/- Le contexte international, et plus encore, le contexte politique régional actuel exigent un resserrement des rangs dans notre société, une construction d'un consensus national qui, comme c'est le propre de tout consensus, ne peut satisfaire entièrement personne mais avec lequel tout le monde peut vivre.

4/- L'étape est cruciale mais la marge de manœuvre est réelle et il s'agit de savoir l'utiliser judicieusement.

Les questions à débattre

1/ Il nous faut sortir de la démocratie de conflits pour aller à la démocratie de négociation. Il faut comprendre une fois pour toutes qu'un Etat fort est d'abord un Etat accepté par ses citoyens, qu'un Etat moderne est un Etat qui favorise les corps intermédiaires qui font le lien entre «l'Algérie d'en bas» et «l'Algérie d'en haut». Pluralisme syndical et société civile sont ici incontournables. De même, notre propre expérience de «l'Algérie des conseils» (conseil de la jeunesse, conseil de l'éducation, conseil islamique, conseil économique et social…) a montré de réelles perspectives de mobilisation du potentiel humain que recèle le pays et ce, malgré une gouvernance de ces conseils qui étouffait les initiatives et refoulait les bonnes idées. Si de tels conseils étaient constitutionnalisés avec des prérogatives clairement définies nul doute que les Algériens en seraient satisfaits.

2/- La société civile

Le Conseil national économique et social a organisé, au mois de juin 2011, les premières assises de la société civile algérienne. Ces assises ont incontestablement révélé un formidable potentiel du mouvement associatif national, une envie de la jeunesse d'être partie prenante du développement de la société, une force vive qui est capable d'améliorer la gouvernance du pays. Bien évidemment, le décalage est grand entre ce potentiel et la volonté politique de débrider les initiatives citoyennes. La récente loi sur les associations a été une grande déception pour tous ces citoyens qui piaffent d'impatience de «mettre la main à la pâte». La nouvelle Constitution peut rattraper ce décalage et donner au mouvement associatif national l'impulsion qu'il attend pour contribuer à construire la nouvelle République algérienne attendue par tous.

Le régime politique

Tel qu'on l'a connu jusqu'à présent, le régime présidentiel a bien fonctionné dans notre pays sauf que le Parlement a été godillot et s'est assis sur tous les pouvoirs et prérogatives dont l'a doté la Constitution de 1989 (reprises par celle de 1995). C'est donc la manière avec laquelle a été mise en œuvre la Constitution, les tricheries et autres combines qui se sont développées toutes ces dernières années, qui ont dévoyé le régime présidentiel algérien de sa nature.

Un président de la République qui nomme un Premier ministre chef du gouvernement responsable devant le Parlement conviendra tout à fait à la gouvernance politique du pays.

Par Abdelmadjid Bouzidi
abdelmadjidbouzidi@yahoo.fr

Il faut surtout, et nous l'avons déjà souligné, veiller à ce que la société civile, les corps intermédiaires soient vraiment reconnus par la future Constitution comme structures indispensables à une gouvernance efficace permettant une gestion raisonnée et concertée des conflits.

Elire des députés capables d'animer le débat non seulement politique mais aussi juridique.

L'Algérien peut être réellement à la croisée des chemins ce 10 mai 2012. Si l'occasion qui se présente n'est pas gâchée, et il est encore temps d'éviter l'échec, nous pouvons amorcer un nouveau départ dans la construction d'une société mobilisée, d'une société apaisée, d'une société tournée vers les vrais enjeux de la décennie à venir.

La dernière décade qui nous sépare du 10 mai devrait être consacrée à l'organisation, dans les médias lourds, de débats au sein de la société civile algérienne et rattraper ainsi l'indigence des sorties médiatiques actuelles de nos «hommes de partis».

A. B.

Le Soir sur Internet :
http:www.lesoirdalgerie.com
E-mail : info@lesoirdalgerie.com

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com
hlaalam@gmail.com

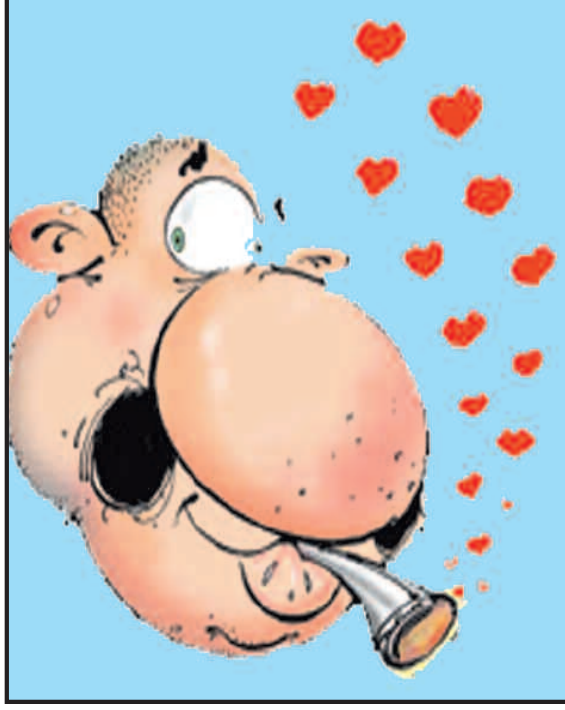

Pas de quartier ! Sus aux A.N.D !

Abdekka va donner de l'argent à Christine Lagarde.

Hum ! Hum !

Quand une personne se plante sur une place publique et qu'elle gueule «le 10 mai, je n'irai pas voter !», les choses sont simples. Il est avéré qu'il s'agit d'un abstentionniste. De la branche des abstentionnistes déclarés, les A.D. Et donc, il est aisé pour les brigades anti-abstentionnistes de procéder à son arrestation, ses déclarations publiques étant considérées par la loi du ministre délégué à la justice, Farouk Ksentini, comme des aveux en bonne et due forme. Mais lorsque les abstentionnistes oublient de se planter sur une place publique pour y déclarer que le 10 mai, ils feront la sieste toute la journée et une bonne partie de la nuit, ou sont allergiques à l'air irrespirable qui souffle depuis plus de 12 ans sur les places publiques algériennes, comment faire pour les repérer, les débusquer et les mettre hors d'état d'énerver le sous-secrétaire d'Etat en charge du patriotisme, Farouk Ksentini ? Pour faire court, comment choper un abstentionniste qui ne porte pas sur la poitrine un écriteau avec la mention «le 10, je ne vote pas !», un AND, un abstentionniste non déclaré ? Les corps de la police et de la gendarmerie ne bénéficiant pas encore de profilers spécialisés dans la traque aux AND, il faut bien partir de quelque chose, se baser sur des indices plus ou moins probants ou tabler sur des critères comportementaux à forte connotation abstentionniste, n'est-ce pas ? Plusieurs pistes peuvent ainsi être retenues dans cette chasse particulière, même si les chasseurs de non-votants reconnaissent volontiers, mais sous le couvert des bois, que des bavures peuvent être commises. Comme d'abattre par erreur un votant, parce que l'ayant confondu avec un AND. Cette marge d'erreur étant intégrée dans les statistiques générales, il reste malgré tout de forts signaux pouvant dévoiler un comportement abstentionniste dissimulé. Ainsi, les volets fermés d'un appartement. C'est le truc qui doit immédiatement éveiller les soupçons des limiers. Des volets qui restent clos toute la journée d'un 10 mai, c'est forcément louche. Ne pas hésiter donc à grimper quatre à quatre l'escalier et à aller frapper à la porte de l'appartement en question. Si on vous ouvre, exiger la présentation des cartes d'électeur de tous les occupants des lieux. Au cas où la mention «A voté» ne figure pas sur le carton, contraindre par la force conférée par le secrétaire d'Etat aux affaires intérieures du régime, Farouk Ksentini, les contrevenants à se rendre tout de suite dans un bureau de vote. Par contre, si personne ne répond au bout d'un quart d'heure de tambourinage intensif sur la porte, ne pas se fier à ce stratagème auquel ont fréquemment recours les AND, celui de faire les morts. Et appeler sur-le-champ les équipes volantes de serruriers dépendant du ministre de l'équipement du régime, Farouk Ksentini. Elles procéderont alors à l'ouverture de l'appartement et à son inspection. Si on y découvre des contrevenants terrés dans des placards, leur lire leurs droits et les embarquer sur-le-champ vers des espaces spécialement aménagés à cet effet par le ministre de l'aménagement patriotique du territoire, Farouk Ksentini. Ce ne sont là, bien évidemment, que quelques pistes, des idées à enrichir et à développer, comme le stipule clairement d'ailleurs le manuel mis aimablement en circulation depuis quelques jours par le ministre du développement de la citoyenneté exemplaire, Farouk Ksentini. Il est entendu que toutes autres méthodes ou astuces d'enquête innovantes seront les bienvenues. Pour peu qu'elles reçoivent l'aval du secrétaire d'Etat à l'innovation, Ksentini. Farouk Ksentini. Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.